

# TRICENTRIS

centre de tri



EXPRESS

## LE DÉBAT DES COMPENSATIONS

En début d'année, le gouvernement du Québec a déposé le projet de règlement modifiant le *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles*. Le règlement initial prévoyait d'indemniser les municipalités pour la totalité des coûts associés à la collecte sélective à partir de 2013. Selon le principe de la responsabilité élargie des producteurs, les fonds nécessaires à cette indemnisation proviennent directement des entreprises productrices d'emballages, de contenants et d'imprimés. Cette révision propose plutôt que la portion des frais reliés à la gestion des matières "autres" provenant de la collecte sélective soit partagée à parts égales entre les entreprises et les municipalités. Ces matières exclues du régime de compensation représentent 15 % du tonnage total ; chaque partie assumerait donc 7,5 % des coûts pour leur traitement et l'indemnisation aux municipalités serait ainsi réduite à 92,5 %. En plus de soulever bien des questions, cette proposition ne fait pas l'unanimité chez les principaux intéressés. Nous avons donc contacté madame Maryse Vermette, présidente-directrice générale d'Éco Entreprises Québec (EEQ) et monsieur Denis Lapointe, maire de Salaberry-de-Valleyfield et président de la commission permanente de l'environnement et du développement durable de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin de connaître leurs points de vue.



Depuis plusieurs années, **Éco Entreprises Québec**, en partenariat avec la société d'état Recyc-Québec, réalise des études de caractérisation des bacs de récupération ainsi que des études sur le rendement de la collecte sélective. À partir de ces données, EEQ est en mesure de déterminer le taux de récupération des matières recyclables et la proportion de celles qui ne devraient pas se retrouver dans le bac de récupération : vêtements, déchets, etc. Appelées « matières orphelines » ou « autres », ces dernières représentent aujourd'hui 15 % du tonnage total acheminé aux centres de tri et 18 % de la facture globale associée à la collecte sélective. Le taux de matières orphelines était de 5,2 % en 2007 et la tendance est à l'augmentation. Selon madame Vermette, rien ne garantit qu'il n'augmentera pas encore dans le futur. De plus, ces matières n'entrent pas dans les catégories de contenants, emballages et imprimés pour lesquelles EEQ facture déjà les entreprises. Par conséquent, EEQ croit que ces matières ne devraient pas être aux frais des entreprises et n'ont pas à être visées par le régime de compensation. Madame Vermette explique : « *Actuellement, il y a des coûts dans le système que, légalement, nous ne pouvons pas compenser. Ce ne sont tout simplement pas des coûts qui découlent du traitement des matières pour lesquelles les entreprises que l'on représente sont responsables.* »

Éco Entreprises Québec est d'avis qu'il faut apporter des changements à la façon dont les contrats et le système de collecte sont gérés afin que moins de matières orphelines soient acheminées dans les centres de tri. Et, selon madame Vermette, ce sont les municipalités qui ont le pouvoir de le faire. Elle ajoute : « *Bien sûr, la sensibilisation est importante, mais de nouveaux mécanismes doivent être introduits aux devis de collectes. Les municipalités au Québec n'affichent pas toutes le même taux de matières orphelines. Il est donc évident qu'il y a quelque chose à faire à ce niveau.* » C'est pourquoi EEQ a proposé aux municipalités « un chantier de travail sur les bonnes pratiques » et souhaite s'asseoir avec elles afin de trouver des solutions et de développer un cadre de travail qui permettra d'améliorer le système de collecte.



UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Pour l'**Union des municipalités du Québec**, accepter le projet proposé serait comme d'accepter de prendre en charge la responsabilité de ceux qui mettent en marché les contenants, les emballages et les imprimés. Même à 100 %, l'indemnisation n'englobe pas la totalité des frais engendrés par le service de collecte municipale. Les frais liés à la gestion du service, à la fourniture de matériel, à la sensibilisation et à l'administration sont assumés entièrement par les municipalités. Aux dires de monsieur Lapointe, l'UMQ ne veut pas voir la compensation municipale diminuée en raison d'un

certain nombre d'éléments qui sont considérés comme des matières orphelines et qui ne se retrouvent pas dans la liste des matières visées par la loi. « *Par exemple, les canettes d'aluminium consignées ne sont pas admissibles au régime de compensation puisqu'elles sont assujetties au système de consignation. Quelle est la différence entre de l'aluminium et de l'aluminium? C'est ça le débat. La liste n'est pas représentative de la réalité.* », raconte monsieur Lapointe. Toujours selon monsieur Lapointe, pourquoi les citoyens devraient-ils payer pour récupérer et recycler ces emballages dont ils ont déjà défrayé les coûts, inclus dans le prix de vente des produits? Et qui plus est, toujours selon l'UMQ, bien que les ordures ménagères soient constituées à 35 % de matières visées par le règlement, les municipalités en assument la totalité de la facture, sans demander compensation aux entreprises.

Monsieur Lapointe explique : « *Il y a du capital prévu pour sensibiliser la population. Le secret, c'est qu'il faut en mettre plus et insister très fortement sur l'éducation citoyenne. Le citoyen est au cœur de la solution et non le système de collecte.* » L'UMQ est aussi d'avis que les contraintes économiques, réglementaires, environnementales ou autres sont le moteur de l'innovation. En termes de réduction à la source et de production de matière par individu, les juridictions les plus performantes sont celles où les coûts d'enfouissements ou les compensations sont élevés. À son tour, l'UMQ propose de s'asseoir avec EEQ, mais aussi avec les centres de tri et les transporteurs afin de faire ressortir les intérêts et aspirations de chacun, de partager une vision et de trouver les points de passage pour atteindre les objectifs sociétaux fixés.

## édito

Frédéric Potvin - Directeur général

### LE COURAGE DU COMPROMIS

« Le compromis, ça n'est pas la compromission, c'est l'envers du fanatisme. La compromission c'est la lâcheté. Le compromis, c'est le courage. » Adam Michnik, historien, journaliste et essayiste polonais.

Dans le débat mis en avant-plan ce mois-ci, je m'inquiète. Je m'inquiète que le système mis en place pour compenser les coûts de la collecte sélective s'écroule. Je m'inquiète que tout ce qui a été fait jusqu'ici en matière de redevance, de compensation des entreprises, tombe à l'eau. Parce que ce régime est un véritable tour de force de la part des municipalités. Nulle part ailleurs au Canada ou en Amérique du Nord n'existe un système si généreux et qui rembourse à ce point les municipalités pour un programme de collecte sélective.

Dès le départ, la législation n'a pas pris en compte la présence de matières dites « autres » dans les bacs de récupération. Et cette même législation prévoyait qu'aucun inter-financement n'était possible. Qui donc doit alors assumer les frais de ces matières autres que sont les textiles, le plastique no. 6, les canettes consignées, les déchets, etc.? De ce fait, plusieurs joueurs majeurs l'ont compris et contestent le programme dans son entier, prétextant que la loi n'est pas respectée! Et ils ont raison. Reste donc deux options : la cour et son juge ou bien une entente hors cour. Et si le gouvernement perd, qu'advient-il de ces quelques centaines de millions (!) déjà recueillis? Qui rembourserait ces industries si leurs revendications s'avéraient fondées? Vous et moi, à titre de contribuables.

J'en appelle donc au gros bon sens. Certes, des promesses furent faites. Mais depuis, la donne a changée. On s'est rendu compte que le projet initial n'était pas parfait. Qu'il y a plusieurs bémols. Et oui, conclure un partenariat signifie souvent surmonter des embûches et, alors que le temps presse, ce n'est pas l'idéal. Mais chacun devra y mettre du sien et faire des compromis pour ramener ce système sur les rails. Bref, mieux vaut une bonne entente négociée entre les municipalités, le gouvernement et les entreprises génératrices que pas d'entente du tout. Et même si le remboursement intégral prévu en venait à diminuer de quelques pourcents comme il est suggéré de le faire présentement, l'amenant à 92,5 %, cela resterait encore la meilleure entente obtenue au Canada par les municipalités. Ce qui m'encourage, c'est que les parties veulent se parler. La solution ne peut être loin.

Mais surtout, ne finissons pas telle une république de bananes qui demanderait compensation pour les composter. 😊



En mars dernier, près de 30 000 personnes ont visité le Salon de l'aménagement extérieur. Des dizaines d'exposants et différentes attractions y étaient présents dont le très distinctif Jardin Métallique, réalisé par Albert Mondor. Ce concept lui a été inspiré par une pièce musicale justement intitulée « Au jardin métallique ». Philip Catherine, l'auteur de la pièce, y décrit le jardin qu'il a rêvé. M. Mondor s'est donc lancé comme défi de concrétiser ce rêve.



Une première collaboration entre M. Mondor et Tricentris a permis à notre jardin de la biodiversité de voir le jour l'été dernier. M. Mondor a donc voulu renouveler cette expérience et a fait appel, à son tour, à Tricentris pour la conception et la réalisation de la partie métallique de ce nouveau projet. Tricentris a donc fourni temps, main-d'œuvre ainsi que la totalité de la matière nécessaire à créer ces éléments métalliques. Plusieurs d'entre eux, dont la pergola, les bordures pour les plantations et la structure de la chute d'eau, ont d'ailleurs été réalisés à partir des anciennes installations de notre centre de tri de Chelsea.

La première section du jardin était composée d'un impressionnant sentier de poudre et de granulat de verre, également fourni par Tricentris, encadré de deux séries d'obélisques. Ces derniers, bien que chromés et d'aspect très neuf à l'entrée, étaient de plus en plus rouillés en approchant le cœur du jardin. M. Mondor explique : « Je souhaitais démontrer une progression à travers le temps, représenter la vie. Tout est passager. Les gens vieillissent, changent. Je voulais aussi illustrer que la beauté s'exprime sous toutes sortes d'états, de formes. » Plusieurs structures de métal ont donc subi un traitement provoquant leur oxydation et permettant d'obtenir l'effet rouillé désiré. De plus, toutes les variétés de fleurs utilisées dans l'aménagement étaient dans des teintes d'orangées pour rappeler la rouille, alors que les feuilles des plantes offraient des reflets argentés.

Pour conclure, M. Mondor tenait à remercier notre équipe pour sa participation : « L'équipe de Tricentris a été impeccable. Qu'il s'agisse de support pour les matériaux, pour le temps, ou encore moral, on a eu droit à un dévouement exceptionnel. Spécialement de M. Aurel Malette, qui a été d'une énorme disponibilité. »



## Zoom sur... Des créations d'ici!

Peut-être avez-vous déjà remarqué les superbes chaises en carton à l'entrée de notre siège social de Lachute ou de notre succursale de Gatineau? C'est à partir d'un défi entre les artistes-sculpteurs Roch Lanthier et son épouse Ginette Robitaille, que l'idée de créer ces pièces de mobilier est née il y a 15 ans. Ayant déjà une grande conscience environnementale à l'époque, ils ont fait un lien entre les montagnes de carton n'ayant, le plus souvent, servi qu'une seule fois et qui se retrouvait sur le bord de la route et le nombre d'arbres abattus pour leur production. Le couple Lanthier-Robitaille explora plusieurs techniques visant à donner une deuxième vie à cette matière. Parmi ces expérimentations, notons la création de chapeaux de carton qui ont été vendus un peu partout au Québec et à l'étranger, et ces fauteuils.

Sculpteur depuis 40 ans, M. Lanthier ne fait toutefois pas seulement dans le carton, bien au contraire. Parallèlement à ses réalisations de type utilitaire, il crée aussi des œuvres uniquement pour le plaisir des yeux. Ayant suivi des formations en ajustage mécanique et en dessin technique, ajoutés à une expérience de travail en soudure et en aéronautique, Roch Lanthier oeuvre avec toutes sortes de matériaux lui permettant ainsi de se distinguer tout en donnant consistance et durabilité à ses créations. Il précise d'ailleurs : « La plupart de nos œuvres sont faites à partir de matériaux réutilisés parce que c'est en lien avec nos préoccupations environnementales et ce, avant même que le recyclage soit à la mode! » Pour plus d'informations et de photos, visitez [www.lanthierrobitaille.com](http://www.lanthierrobitaille.com).

## SIGNER POUR LA CAUSE

BIEN QU'ILS SOIENT IDENTIFIÉS DU NUMÉRO 6 ET D'UN RUBAN DE MOEBIUS, LES CONTENANTS DE POLYSTYRÈNE, QU'ILS SOIENT SOUS LA FORME DE STYROMOUSSÉ OU DE PLASTIQUE RIGIDE, N'ONT PAS LEUR PLACE DANS LE BAC DE RÉCUPÉRATION.

Malheureusement, ces produits d'emballage représentent un volume de production considérable et se retrouvent sous de multiples formes dans notre quotidien : verres à bière et à vin jetables, ustensiles de plastiques, verres à café, contenants d'aliments surgelés et de repas à emporter, emballages pour les électroménagers et les appareils électroniques, etc. N'étant pas recyclée, cette matière se retrouve inévitablement à l'enfouissement.

Afin de mettre fin à cette situation, une pétition visant le bannissement des produits d'emballage en plastique de type 6 a été déposée à l'Assemblée nationale le 1<sup>er</sup> mars dernier.

Tricentris s'avère un témoin direct de cette situation qui, conséquemment, nous rejoint tous. Considérant la grande difficulté à récupérer ces contenants, leur présence persistante dans l'environnement, les coûts économiques et environnementaux engendrés par leur production et leur traitement en fin de vie, et du fait des multiples options d'emballages réutilisables et recyclables qui sont disponibles, il est dans notre intérêt à tous de soutenir cette pétition et d'être nombreux à offrir notre appui en la signant. Nous vous invitons à prendre quelques minutes pour y inscrire votre nom, ainsi qu'à passer le mot. Au moment d'écrire ces lignes, plus de 4 500 personnes avaient déjà signé cette pétition afin qu'une loi bannissant la production et le commerce de ces produits d'emballage soit adoptée.

VOUS AVEZ JUSQU'AU 1<sup>ER</sup> JUIN POUR VOUS JOINDRE À NOUS. ALLEZ-Y, SIGNEZ!  
<https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-3585/index.html>  
Ce lien est également disponible sur notre site internet [www.tricentris.com](http://www.tricentris.com).

## LE PROGRAMME AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE VOIT ENCORE PLUS GRAND!

En ce début d'édition 2013, une municipalité nous a soumis un projet visant à instaurer un programme d'amélioration des pratiques de récupération pour les commerces et entreprises de son territoire. Cette demande nous a incités à modifier notre programme Amélioration de la performance afin d'y inclure de telles initiatives. Vous retrouverez dorénavant les points suivants parmi les critères d'admissibilité et mode de versement :

- 1- Tout projet s'adressant spécifiquement aux commerces et entreprises doit être offert à l'ensemble des commerces et entreprises présents sur le territoire de la municipalité.
- 2- Si le projet s'adresse spécifiquement aux commerces et entreprises, le montant de la subvention sera calculé pour l'ensemble de la population de la municipalité.

Que vous souhaitiez rejoindre les citoyens ou viser les commerces et entreprises, vous avez jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre prochain pour nous soumettre votre projet.

# Carole au Mexique!



Depuis deux ans, un prix très spécial est tiré au sort parmi les employés présents au party de Noël de Tricentris : le prix du président. Ce dernier rapporte au vainqueur une semaine de vacances supplémentaire dans l'année à venir. Lors du dernier tirage, le hasard a choisi madame Carole Simard, chef d'équipe à notre succursale de Terrebonne, en poste depuis l'ouverture de l'usine. Et elle a décidé d'en profiter et de partir à l'aventure.

C'est ainsi que Carole a pensé à Elisabeth, Mercedes et Lilianna; d'anciennes collègues retournées vivre au Mexique il y a quelques mois après avoir travaillé trois ans chez Tricentris. Elle les a donc contacté afin d'organiser son périple. Très heureuses de recevoir Carole, elles ont tout organisé, de son hébergement à ses déplacements, afin qu'elle ait un séjour mémorable. Elles lui ont fait découvrir Cancún et la culture mexicaine : visite de temples mayas, danse à la discothèque Café Mambo, manufacture de coquilles à tacos, carnaval, etc.

Pour Carole, cette occasion était bien plus que de simples vacances. « C'est un peuple extraordinaire et je voulais prendre le temps de comprendre ce qui est à la base de ce qu'ils sont. C'est une culture qui me parle et je

compte bien y retourner avec mes enfants afin qu'ils réalisent le privilège que nous avons de vivre dans un monde d'abondance. », explique-t-elle.

Finalement, Carole a pu constater que Lilianna, Mercedes et Elisabeth ont rapporté un peu de Tricentris avec elles puisqu'elles se sont donné comme mission de développer une conscience collective à Cancún pour les matières recyclables.

Voilà une belle façon de tirer le maximum du prix du président !

**À QUI LA CHANCE L'AN PROCHAIN?**

## insolite

### Pince alors !



Nord. Ce phénomène, observé dans la baie de Chesapeake en Virginie, serait directement lié à la présence, dans l'eau, de carbone provenant des usines, des voitures et des centrales d'énergie. Étant jusqu'à quatre fois plus gros que la normale et beaucoup plus rapides, ces crabes se transforment en prédateurs voraces et deviennent une véritable menace pour les huîtres. De leur côté, les huîtres peinent à se développer en présence du carbone et se retrouvent donc complètement vulnérables face à cet adversaire de taille. Selon les chercheurs, la combinaison de l'acidification des océans, d'une population décroissante de ces mollusques et de l'appétit grandissant des crabes pourrait affecter la balance de la chaîne alimentaire. Toutefois, la situation ne semble pas perdue puisqu'une autre étude aurait démontré que le carbone priverait les crustacés d'oxygène, rendant ainsi leur système confus au point de ne manger que la moitié des huîtres qu'ils consommeraient en temps normal !

\* Si vous souhaitez recevoir uniquement la version électronique du Tricentris Express, vous pouvez nous le signaler au [info@tricentris.com](mailto:info@tricentris.com).

Rédaction et idéation : Myriam Forget-Charland; Révision : Sophie Poncelet-Latour; Conception : EROD Communications; Impression : Imprimerie Lachute  
Ce bulletin est publié à raison de six numéros par année. Toute collaboration est la bienvenue. Veuillez envoyer vos articles à [mforget-charland@tricentris.com](mailto:mforget-charland@tricentris.com). Vous pouvez également transmettre vos commentaires et suggestions à la même adresse. Par souci pour l'environnement ce bulletin est imprimé sur papier Enviro 100, contenant 100 % de fibres postconsommation certifiées FSC, il est certifié Écologo, procédé sans chlore et FSC recyclé et fabriqué à partir d'énergie biogaz.



651, chemin Félix-Touchette, Lachute (Québec) J8H 2C5  
tél. 450 562-4488 téléc. 450 562-7788 [www.tricentris.com](http://www.tricentris.com)

